Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 12 (1929)

Artikel: Rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 1929

Autor: Marguerat, A. / Streuli

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-629701

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport des Reviseurs des Comptes

pour l'exercice 1929

Conformément au mandat qui leur a été confié, les soussignés ont examiné ce jour les comptes et le bilan de l'Office Suisse du Tourisme de l'exercice 1929.

Ils ont pu constater la parfaite concordance des chiffres des postes correspondants des livres et de ceux du rapport imprimé.

Par de nombreux pointages, ils ont pu se rendre compte de l'exactitude et de la bonne tenue de la comptabilité. Ils ont en outre pris connaissance des rapports détaillés du contrôleur des comptes.

Ils proposent en conséquence à l'Assemblée générale :

1° d'approuver les comptes de l'exercice 1929 tels qu'ils sont présentés par la Direction ;

2° d'en donner décharge avec remercîments aux organes responsables.

Zurich, le 15 avril 1930.

Les Reviseurs :

A. MARGUERAT. Rud. STREULI.